

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023 PROPOSITION DE DELIBERATION 21-2023 TAFNB**

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en session budgétaire mixte présentieldistanciel à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

**DELIBERANT** conformément aux dispositions législatives et règlementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

**CONSIDERANT** les articles L. 514-1, R. 511-6 et R. 511-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'article 1604 du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT le Budget Initial 2023 de l'établissement à adopter et pour lequel l'imposition avait été estimée à 1 626 938 €,

CONSIDERANT que nous n'avons pas encore de retour concernant le projet de Loi de Finances 2023 et concernant l'amendement gouvernemental déposé pour une augmentation de 3% du plafond autorisé,

CONSIDERANT que la TAFNB est indispensable à la Chambre d'agriculture pour assurer les missions d'intervention et de représentation inscrites à son budget,

**DECIDE** de provisionner au **Budget Initial 2024**, un montant de 1 626 938 €,

La délibération 21-2023 est adoptée à

Le Président

Joseph COLOMBANI

Fax: 04 95 36 35 93

Monticello